

Une plainte peut être déposée par un usager ou son représentant. Toutefois, lorsque la plainte concerne un médecin, un dentiste, un pharmacien ou un résident, elle peut être déposée par toute autre personne.

Vous pouvez formuler votre plainte au bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services par :

- ◆ **Téléphone :** 514 593-3600
- ◆ **Télécopieur :** 514 593-2106
- ◆ **Courriel :** commissaireauxplaintes.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
- ◆ **Courrier postal :** 4675, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C2

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FORMULE LA PLAINTE

| Nom : | Prénom : | Téléphone : |
|-------|----------|-------------|
| | | |

Lien avec l'usager : _____

IDENTIFICATION DE L'USAGER CONCERNÉ PAR LA SITUATION

| Nom : | Prénom : | Date de naissance : |
|-------|----------|---------------------|
| | | |

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION VISÉE PAR LA PLAINTE (SERVICE VISÉ PAR LA PLAINTE)

Pour les personnes ayant besoin d'une communication par système ATS, Service de relais Bell ou communiquant en langue des signes québécois, bien vouloir compléter la section suivante :

Je veux que le commissaire communique avec moi par :

Téléphone (ATS) : _____

Service de relais Bell : _____

Courriel : _____

Soyez assurés que votre demande sera traitée en toute confidentialité et qu'un membre de l'équipe du bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services communiquera avec vous dans les plus brefs délais.

